

**N°2023-07-02**

**SÉANCE DU 18 JUILLET 2023**

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
Date de convocation : 13 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit juillet à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de La Roche de Glun, régulièrement convoqué, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GOUNON, Maire.

Etaient présents : Mme BAUSSERON Alexandra, M. BETTON Richard, Mme BONHOMME Stéphanie, M. GIRANTHON Frédéric, M. GOUNON Michel, M. GOURDOL Bruno, Mme GUIBERT Frédérique, M. GRANGER Patrick, Mme HUSSON Yolande, Mme JULIEN Sandra, Mme PLANET Joëlle, Mme PROVO Christiane, M. RIMBERT Charles-Henri, M. STRANGOLINO Patrick, M. VALETTE Olivier.

Absents représentés : M. DELHAUME Patrick, pouvoir donné à M. BETTON Richard  
Mme DUCLAUD Nathalie, pouvoir donné à M. GOUNON Michel  
Mme FAURE Muriel, pouvoir donné à M. GIRANTHON Frédéric  
Mme FAURE Valérie, pouvoir donné à Mme BONHOMME Stéphanie  
M. MARGIRIER David, pouvoir donné à Mme PROVO Christiane  
M. POUYET Jean-Marc, pouvoir donné à M. VALETTE Olivier  
M. ZUCHELLO Serge, pouvoir donné à STRANGOLINO Patrick

Absent excusé : M. ROMEGOUX Christophe.

Mme BONHOMME Stéphanie a été désignée comme secrétaire de séance.

### **OBJET : Fixation des tarifs du restaurant scolaire à compter du 1er septembre 2023**

Les tarifs actuels du restaurant scolaire sont ceux applicables depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, à savoir :

Tarif plein 4,20 € - Tarif réduit 3,20 € - Tarif non Rochelains 4,50 €

Panier repas (uniquement dans le cadre d'un PAI) : 1,50 €

Ces tarifs avaient été fixés au regard du coût réel du repas (2020) de l'ordre de 8,20 € pour la commune. Depuis il y a eu la flambée de l'énergie, les augmentations salariales et au 1<sup>er</sup> septembre 2023 l'augmentation de 50 centimes moyens sur la fourniture des repas.

Le coût de repas pour la commune étant de l'ordre de 9,30 € / 9,40 €, il est proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants :

Tarif plein 4,45 € - Tarif réduit 3,45 € - Tarif non Rochelains 5.00 €

Panier repas (uniquement dans le cadre d'un PAI) : 1,50 € (inchangé)

Il est à noter que les tarifs périscolaires demeurent quant à eux inchangés.

**Après en avoir délibéré, et par 13 voix pour (unanimité des votants) et 9 abstentions (Mmes Bausseron, Bonhomme, Faure, Husson, Provo, et MM Gourdol, Guibert et Rimbert), le Conseil municipal :**

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs du restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 comme suit :

Panier repas (uniquement dans le cadre d'un PAI) : 1,50 € (inchangé)

Tarif plein 4,45 €

Tarif réduit 3,45 €

Tarif non Rochelains 5.00 €

Le Maire,  
Michel GOUNON

